Commune de Koohnê

Subdivision Administrative NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU le 3 JAN. 2022
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE NORD

Compte-Rendu

Conseil Municipal du 29 novembre 2021.

Ouverture de la séance à 16h30 par M. le Maire, Thierry GOWECEE dans la salle de délibération de la Mairie de Koné.

18 élus sont présents en début de séance :
GOWECEE Thierry, POADAE Isabelle, ROBERT Patrick, COULON Patricia, POADJA Christian, GOROMIDO Christine, DANG Van Duong, POUYA Georgina, TIKARSO Melissa, GOROMOEDO Natacha, POADAE Jean-Paul, MAHOSSEM Arlette, PEAROU Fabrice, GOROMIDO Joseph, POININE Berthe, NEAOUTYINE Hilda, BILLIET Edwin, MONTAGNAT Pascale.

9 procurations :
WARU Mathias à GOROMIDO Christine
ROUSSEL Jacqueline à POININE Berthe
ATAMU Lorina à POADAE Isabelle
HMANA Orane à COULON Patricia
MOTO Robert à GOROMIDO Joseph
GAUVAN Joyce à MONTAGNAT Pascale
POARACAGU Maria à POUYA Georgina
SAMADI Mike à BILLIET Edwin
HAOCAS Léonard à DANG Van Duong

2 élus absents :
GOROMIDO Jean-Marie Pascal, POARAPOE-SAGUE Gabriel.

Personnel Mairie présents :
Jean-Paul DO VAN - Monique TOURTE – Nadège OUTI – David MANUOHALALO - Fabien POADJA

Le quorum étant atteint pour cette séance avec 18 élus présents sur 29 et 9 procurations, Mme Patricia COULON est désignée secrétaire de séance ; Mr le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. **Adoption du Procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2021.**

Sans modifications, le PV de la séance du 6 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. **Projet d'organigramme 2022 et postes 2022.**

Présentation de la délibération par Mme Isabelle POADAE.
Mr Patrick ROBERT présente le projet d'organigramme pour l'année 2022, annexé à la délibération.

Commune de Koohnê

La masse salariale reste la même par l'équilibre entre les postes créés et les postes supprimés.

_Mme POININE souhaite connaitre si les agents qui changent de poste avec une charge de travail supplémentaire bénéficient d'une augmentation de salaire.
Les missions du SAS sont-elles les mêmes que celles confiés à l'OMS ?
Pour le nouveau service SAS, le budget lié aux emplois est-il équivalent aux subventions allouées à l'OMS ?
Quels sont les impacts budgétaires dans le temps ? ; il est répondu que les dépenses sont équivalentes et qu'un gros effort sera réalisé sur les recettes sportives.
Y a-t-il des demandes des cadres ou des agents concernés pour des augmentations de salaires ?
_Mr le Maire indique qu'une rencontre a été faite avec les représentants du personnel et que les agents fonctionnaires ont des avancements sont organisés et règlementés ; certains agents de Convention Collective changeront de qualification.
Les mutations et non-reconductions de certains agents à leurs postes permettent cet équilibre budgétaire en 2022. Il précise également que le poste de chef de service SAS ne sera pas pourvu dans l'immédiat.
Concernant les missions du nouveau service, elles seront les mêmes que celles de l'OMS en ce qui concerne la gestion des infrastructures sportives (Salle R. SAGGIO, Stade YOSHIDA, Pétanque, Beach-soccer, Centre d'hébergement) avec en plus une partie animation et gestion du PEL.
_Mme POININE souhaite que soient inclus dans les infrastructures sportives à la charge du nouveau service, les plateaux sportifs en tribu et ceux des quartiers.

_Mr BILLIET évoque l'annexe prévue à la tribu de Poindah, y a-t-il un lieu défini sécurisé pour immobiliser les engins ?
_Mr le Maire explique qu'un travail sera fait avec les responsables de la tribu pour définir le lieu et que des discussions ont déjà été engagées.

_Mme POININE souhaite savoir comment l'entreposage des véhicules est organisé aujourd'hui.
_Mr le Maire explique que les agents ont la possibilité de garer les véhicules chez les conseillers et adjoints dans les tribus. Cependant, une question de responsabilité se pose en cas d'incident.
_Mr ROBERT explique que beaucoup de temps est perdu entre le lieu d'intervention et l'atelier municipal lors des travaux, ce qui a motivé la décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Modification de la délibération relative aux astreintes des services techniques.

Présentation de la délibération par Mme Christine GOROMIDO.

Mr Patrick ROBERT précise les modifications :
* 3 jours d'astreintes contre 7 jours initialement,
* modification de l'indemnité à 15 000 F au lieu de 30 000 F,
* habiter à moins de 15 minutes du village,
* être habilité à la conduite d'une pelle à roue,
* si non réponse en cas d'appel, 1/3 en moins sur l'indemnité.

Une explication a été faite aux agents du service technique.

Mme POININE, demande si des cercueils sont disponibles au service technique.

Commune de Koohnê

Mr ROBERT confirme que 10 cercueils ont été commandés à un artisan menuisier de la place pour faire face aux décès envisagés avec la COVID-19. Aucun cercueil n'a été utilisé pour le moment.

Mme POININE souhaite savoir si le CCAS sera également disponible pendant les week-ends pour les personnes dans le besoin.
Mr le Maire explique que les demandes seront faites et qu'une régularisation administrative pourra être envisagée le lundi suivant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Convention relative au financement du poste de coordonnateur du CLSPD.

Présentation de la délibération par Mr Christian POADJA.

_Mme MONTAGNAT, souhaite connaitre le représentant de la Mairie au sein du CLSPD.
_Mr POADJA informe que l'agent en charge de ce dossier n'a pas été reconduit sur son poste et qu'un AVP est en cours de finalisation pour une nouvelle publication.

_Mme MONTAGNAT souhaite connaitre les avancées du CLSPD.
_Mr POADJA indique que 17 fiches actions sont intégrées au CLSPD de la commune de Koné.
Sur les 17 fiches, rien de concret n'a pu être présenté et c'est ce qui explique le non-renouvellement du contrat de l'agent.

_Mme POININE souhaite préciser que les fiches ont été mises en place avec l'ensemble des partenaires de la commune. Elle observe que les faits de délinquances ont augmenté et encourage les équipes a travailler ensemble sur ce sujet.
_Mr POADJA confirme que le travail est toujours d'actualité.

_Mr GOROMIDO précise que le CLSPD est la feuille de route à suivre, la prévention et l'éducation sont les axes à prioriser. Cela doit être un travail collectif, avec les élus, les coutumiers et toutes les forces vives.

_Mr BILLIET, demande si l'AVP est prêt.
_Mr POADJA confirme que des modifications sont à apporter mais que le poste sera prêt pour début 2022.

Mme POININE, souhaite préciser que les conseils de quartiers existent, les conseils de chef de clans etc…
Tout le monde doit être solidaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Décision modificative n°3 du budget.

Présentation de la délibération par Mr Van Duong DANG.

_Mr GOROMIDO, réagit par rapport au ratio négatif de l'épargne brute.
Il confirme que la Covid et la crise financière n'ont fait qu'aggraver la situation financière de la collectivité et souhaite qu'il y ait un plan stratégique à la hauteur de la capitale du Nord. Voir les priorités avec le secteur de la Formation, de l'Enseignement.

Commune de Koohné

Il est primordial de travailler ensemble et de placer l'être humain au centre.

La délibération est adoptée à la majorité avec l'abstention des 5 vois du Groupe UNI.

6. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022.

Présentation de la délibération par Mr Patrick ROBERT.

_Mr ROBERT indique que le DOB est obligatoire pour les communes de + 3500 habitants.

_Mme MONTAGNAT salue le travail effectué par les équipes municipales.
Elle fait part de son inquiétude face à l'apparition d'une nouvelle crise et confirme son souhait de jouer la carte de la prudence budgétaire. Elle souhaite également qu'un schéma stratégique relatif aux arbitrages budgétaires soit mis en place si cette crise devait arriver, avec une priorisation des secteurs.

_Mr BILLIET souhaite savoir pourquoi le taux d'épargne a chuté.
Il rappelle que cette question a été posée en commission des Finances et qu'il souhaite qu'une explication simple soit donnée pour l'ensemble de la population.
_Le SG explique que l'exécution de la dépense se fait plus rapidement que celle de la recette (TCA, centime additionnel etc…). Les dépenses courantes et celles imprévues liées aux différentes crises ont augmenté de 91 MF, avec 94 MF de recettes en moins.

Mr GOROMIDO remercie les services et la Commission Finances ainsi que l'exécutif pour le travail fait.
Il faut partir de très bas pour espérer avoir des bonnes nouvelles en cours d'année.
Il faudra tenir cette feuille de route parce que la situation est difficile. Des efforts sont à faire à tous les niveaux institutionnels.
L'orientation générale doit s'orienter sur le projet humain avec les finances comme moyens.
Il faut développer la résilience.

La délibération est actée.

7. Questions Diverses.

_Mme COULON
Informations relatives aux festivités de NOEL :

- Illuminations à compter du 01 décembre
- Ouverture de la boite aux lettres au Père Noel
- Pas de feux d'artifices
- Distribution des jouets et des packs friandises, boissons dans les tribus se feront le 22/12 et pour les enfants du village ce sera à retirer au SAP
- Récompenses pour les maisons illuminées en tribu et village
-

Bilan de l'opération solidaire : 200 colis ont été distribués ((participation Mairie/secours catholique/banque alimentaire)

_Mme GOROMIDO
Informations relatives à la consultation référendaire du 12 décembre.

Commune de Koohnê

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, le Maire lève la séance à 18h30.

Fait à KOOHNE (KONE),
Le 02/12/2021

La secrétaire de séance,

Patricia COULON

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU le 3 JAN. 2022
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE NORD

Le Maire,

Thierry GOWECEE